

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 7 JUILLET 2023

DELIBERATION N°CP2023-07/5/39 DOSSIER N°5818	SUBVENTION 2023 AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT
---	---

Etaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Catherine DEFEMME à Patrice MORANCAIS
Thierry GAILLARD à Valéry MARTIN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Marinette JOUANNETAUD à Marie-France GALBRUN
Jean-Jacques LOZACH à Thierry BOURGUIGNON
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Jérémy SAUTY à Bertrand LABAR
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des
Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON
En l'absence de M. Thierry GAILLARD

**OBJET : SUBVENTION 2023 AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE LA
POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de
compétence à la Commission Permanente,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2023-07/5/39 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

VU l'avis de la Commission CP - Ressources humaines et Développement durable,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'attribuer les subventions détaillées dans le tableau ci dessous ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental, Chapitre 65 - Article 65748 - fonction 78.

ORGANISME DEMANDEUR	ENJEU DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE	OBJECTIFS NATURE DES ACTIONS ENVISAGÉES	PARTENAIRES PUBLICS SOLLICITÉS	SUBVENTION SOLLICITÉE POUR 2023	DÉCISION
Dossier : 8030 FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE	Enjeu 1 : développer la connaissance sur le patrimoine naturel et paysager du territoire. Objectif 2 : informer et sensibiliser la population sur le patrimoine, écologique, environnemental et paysager du territoire.	Réalisation de 10 panneaux rool-up qui serviront pour les animations réalisées par la Fédération de Pêche de la Creuse. Le but est d'apporter un support visuel qui aidera à sensibiliser sur l'importance de la préservation des milieux aquatiques.		1 800,00 €	1 500.00 €
Dossier : 8046 CREUSE ANIMATION 23	Enjeu 2 : faciliter l'accès à une information de qualité sur les questions environnementales, adaptée aux différents publics Objectif 3 : soutenir et développer des actions éducatives à la citoyenneté et à l'environnement pour différents publics	Organisation de Forêt Follies	Région Nouvelle Aquitaine: 10 000 € Ville de Guéret/Com. Agglo. : 5 000 €	2 000,00 €	1 500.00 €
Dossier : 8088 CREUSE ANIMATION 23	Ne correspond pas	Guéret en Feu		2 000,00 €	Refus
				TOTAL	3 000.00 €

Pour l'ensemble des propositions.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

251244
Publié sur www.creuse.fr le 13/07/2023

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le



ID : 023-222309627-20230711-CP2023185-DE